



Examen professionnel 2^e grade des SA :

Des comptes d'apothicaire pour les secrétaires

Par arrêté en date du 31 décembre 2021 était ouvert l'examen professionnel pour l'accès au deuxième grade de Secrétaire Administratif au titre de l'année 2023. Ce dernier fixait à 114 le nombre de postes offerts pour cette promotion.

Une note du Secrétariat Général datée du 10 janvier 2022 détaillait les conditions statutaires pour s'inscrire à cet examen professionnel ainsi que les modalités d'inscription. Elle précisait également qu'une note en dessous de 10/20 était éliminatoire.

L'**UFAP UNSa Justice** découvre avec stupeur à la lecture du procès-verbal de la réunion d'admission du 2 juin 2022 de cet examen professionnel qu'une note « seuil » de 12,50/20 a été retenue pour déclarer les candidats admis et qu'il n'y a donc que 65 candidats retenus. Un seuil posé en dehors de tout cadre réglementaire !

L'opération est simple à poser : $114 - 65 = 49$.

Il manque donc 49 candidats pour les postes offerts restant à pourvoir !

Les questions que soulèvent cette simple soustraction sont, elles, plus complexes. Combien de candidats ont obtenu une note entre 10/20 et 12,50/20 ? Combien de candidats auraient donc dû accéder au 2^e grade de secrétaire administratifs ?

L'**UFAP UNSa Justice** exige que la réglementation soit appliquée et que la note éliminatoire en dessous de 10/20 soit retenue. Il est, pour nous, hors de question que les personnels administratifs soient une fois de plus les dindons de la farce. Il ne s'agit pas d'un pur problème d'arithmétique mais bien de gestion de ressources humaines.

L'**UFAP UNSa Justice** invite tous les collègues ayant une note entre 10 et 12,5 à se rapprocher de nos représentants pour nous permettre de saisir les instances idoines afin d'obtenir réparation pour ce préjudice avéré.

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne vigilante

Pantin, le 16 juin 2022

Coralie FLAUGNATTI

Jean-Marc BERTRAND